Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_122-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **dix-huit novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, M. Axel LE CARDINAL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Fabrice LEMERCIER	a donné procuration à	Mme Sandra LE MEUR
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Isabelle LE GALL
M. Franck LUCAS	a donné procuration à	M. Patrick ALLAND
Mme Marie-Odile SCOUPE	a donné procuration à	M. Axel LE CARDINAL
Mme Jennifer MONTIS	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-122
Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – PACTE DE GOUVERNANCE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 institue un nouveau rendez-vous obligatoire après chaque renouvellement général des conseils municipaux consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération est tenu d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du conseil d'agglomération afin de pouvoir l'adopter dans un délai déterminé après avoir obtenu l'avis des conseils municipaux de ses communes membres.

Par délibération DB-253-2026, le Conseil d'Agglomération du 22 octobre 2026 a pris acte d'un pacte de gouvernance.

Chaque conseil municipal des communes membres est invité à donner son avis sur ce projet de pacte de gouvernance. Il dispose d'un délai de deux mois à compter de sa transmission pour se prononcer.

La Commune de Trégueux a reçu le 26 octobre 2026 ce projet de pacte de gouvernance. Ce dernier prévoit notamment les conditions de mise en œuvre d'une décision ne concernant qu'une seule des communes membres, la réunion de la conférence des maires pour avis sur convocation du bureau, la création ou la gestion d'un service commun, l'organisation, le fonctionnement et les missions de commissions spécialisées associant les maires, la création de conférences territoriales des maires, les

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_122-DE

conventions de mise à disposition de services communautaires au profit des communes, les orientations en matière de mutualisation des services et les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Pour le mandat 2026-2032, Saint-Brieuc Armor Agglomération propose un pacte visant à renforcer les relations entre l'Agglomération et les 32 communes membres, autour d'une gouvernance partagée, fondée sur la solidarité, l'équité territoriale, le respect de l'identité communale et la coopération.

Ce document définit les principes et les modalités d'association des élus municipaux aux décisions et aux politiques communautaires. Il prévoit notamment plusieurs instances de concertation et de travail :

- La Conférence des maires, espace de dialogue et de coordination entre les communes et l'Agglomération, selon le principe « un maire = une voix » ;
- Les comités de pilotage et comités d'orientation, permettant d'associer les élus communautaires et municipaux à la réflexion sur les projets et les orientations stratégiques ;
- Les conférences et ateliers territorialisés, favorisant les échanges autour des enjeux propres aux différents secteurs du territoire ;
- La DG32, réseau réunissant les directeurs généraux des services et secrétaires de mairie des 32 communes, destiné à renforcer la coopération administrative et technique.

Le pacte réaffirme également le principe de subsidiarité, selon lequel les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus pertinent, en privilégiant l'accompagnement et la mutualisation plutôt que la substitution de l'Agglomération aux communes.

Enfin, il prévoit des modalités renforcées d'information des élus municipaux sur l'activité et les décisions communautaires, afin de faciliter leur appropriation et leur relais auprès des habitants.

Par ce pacte, Saint-Brieuc Armor Agglomération entend ainsi faire de l'intercommunalité un espace de dialogue, de coopération et de construction collective des politiques publiques, tout en préservant la place et les spécificités de chaque commune.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, et notamment si ce projet de pacte de gouvernance vous agrée, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-2-2 ;

VU l'avis du bureau statutaire du 8 octobre 2026 ;

VU la délibération DB-253-2026 du Conseil d'Agglomération du 22 octobre 2026 approuvant l'élaboration d'un pacte de gouvernance par Saint Brieuc Armor Agglomération ;

VU le projet de gouvernance ci-annexé.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **REND UN AVIS FAVORABLE sur le projet de pacte de gouvernance de Saint-Brieuc Armor Agglomération tel que présenté en annexe.**

A Trégueux, le 20 novembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR